



**Mairies du territoire de la Communauté de
Communes Aunis Sud**

Objet : note relative à la concertation de la procédure de modification n°2 du PLUi-H.

Surgères, le 15 juillet 2024.

La Communauté de Communes Aunis Sud a approuvé son Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat le 11 février 2020.

Le PLUi-H, en constante évolution, vise à prendre en compte les besoins du territoire. L'objectif est d'adapter certaines règles du PLUi-H en fonction de nouveaux projets.

Une procédure a été engagée par arrêté du 27 mai 2024 par le Président de la Communauté de Communes Aunis Sud :

- Modification n°2

Une notice explicative relatant les modifications apportées est à la disposition du public tout au long de la procédure et avant l'enquête publique dans chaque Mairie du territoire et au siège de la Communauté de Communes ainsi que sur le site Internet : <https://aunis-sud.fr/>

Il est précisé que l'ensemble des plans et documents complets seront disponibles lors de l'enquête publique qui se déroulera à la fin de l'année 2024. Les dates seront communiquées ultérieurement.

Durant toute la durée de la concertation, le public pourra formuler ses observations et propositions :

- dans les registres de concertation tenus à la disposition du public, au siège de la Communauté de Communes Aunis Sud et dans les Mairies des 24 communes membres de cette dernière
- par courrier adressé à Monsieur le Président de la Communauté de Communes Aunis Sud – Service urbanisme – 45 avenue Martin Luther King – 17 700 SURGERES
- par messagerie électronique à l'adresse suivante : plui-h@aunis-sud.fr

Le Vice-Président,

Raymond DESILLE